

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 011-1731/17/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative aux travaux de requalification de l'entrée Ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques

MET 17/3064/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La commune de Miramas est concernée par plusieurs projets structurants dont le contournement routier de la ville par l'ouest et le projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) quartier de la Péronne.

La création de la ZAC de la Péronne a été approuvée par délibération n° 93/12 du 22 mars 2012 du SAN Ouest Provence fusionné au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016.

Cette ZAC vise à développer sur le territoire intercommunal une offre qualitative de foncier aménagé, permettant l'accueil d'activités économiques autres qu'industrielles, favorisant ainsi le développement et l'attractivité du territoire, ainsi que l'emploi local. Cette ZAC accueillera à terme une activité économique diversifiée (tertiaire, commerce, artisanat...) comme le futur Village des Marques.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017

Par délibération n° 356/12 du 8 octobre 2012, le SAN Ouest Provence a confié à l'EPAD Ouest Provence la réalisation de la ZAC de la Péronne et a approuvé les termes de la concession d'aménagement correspondante notifiée le 21 décembre 2012.

Pour développer l'accessibilité de ce secteur et assurer le bon fonctionnement futur du Village de Marques, des travaux de requalification de l'entrée ouest de la ville ont été identifiés.
Ces travaux concernent l'entrée de ville n° 1, l'entrée de ville n° 2 et voie nord/sud, le boulevard Aubanel et le chemin de Calameau.

Le 11 décembre 2015, la commission permanente du Département des Bouches-du-Rhône a accordé au SAN Ouest Provence une subvention d'un montant de 250 000 euros pour le financement des travaux de l'entrée de ville n° 1 dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2015 ».

Le 16 décembre 2016, la commission permanente du Département des Bouches-du-Rhône a accordé à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence une subvention d'un montant de 1 800 000 euros pour le financement des travaux de l'entrée de ville n° 2 et la voie nord-sud dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2016 ».

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle – Tranche 2017 » pour le financement des travaux du Boulevard Aubanel dans le cadre de la « Requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village de Marques » et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette tranche est estimé à 4 000 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2017 est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX	MONTANTS
Conseil Départemental 13 « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle - Tranche 2017 » Bd Aubanel	50,00 %	2 000 000,00
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	50,00 %	2 000 000,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Requalification de l'entrée Ouest de la commune de Miramas pour la desserte de la Village des Marques » Tranche 2017 - boulevard Aubanel ;
- Qu'il convient d'la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux équipements structurants – Aide exceptionnelle » pour le financement de cette opération ;

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, des communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Est sollicitée une aide financière auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement de cette opération au titre du dispositif « aides aux équipements structurants - Aide exceptionnelle » tranche 2017.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de la Métropole - Opération 2017501500 - Nature 204172.

Les recettes seront constatées au Budget de la Métropole - Chapitre 13 - Nature 1323.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC